

Département de la Haute-Saône

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COMBES

Modification simplifiée approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 26.09.2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de MAILLEY ET CHAZELOT

Document graphique

Sud de la commune au 1 / 5 000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 20.06.2017
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 20.06.2018

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Saint-Denis - 70200 VESOUL
Tél. 03 83 55 55 57 Fax : 03 83 55 55 58
info@maad29.com

Agence de l'Est

Tél. 03 81 60 00 29 - info@maad29.com

0 m20 m40 m60 m100 m

0 m40 m80 m

Origine cadastre (C) : ODFP - Date de l'état consulté : 2012
Plan cadastre actualisé en Juin 2015.

- —

 Limite de zones.

++++

 Limite de communes.
- ZONES URBAINES

U

Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.

Uj

Zone U réservée aux jardins.

Uoap

Zone U soumise à des OAP.

UL

Zone urbaine à vocation de loisir.

UE

Zone à vocation d'activité économique.

ZONE A URBANISER

AU

Zone de réserve foncière pour laquelle les réseaux n'ont pas une capacité suffisante. Son ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification du PLUi.

1AU

Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.

1AUa

Zone à urbaniser dans laquelle les constructions sont autorisées au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes.

1AUb

Zone à urbaniser réservée aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

1AUL

Zone à urbaniser à vocation de loisirs.

ZONES AGRICOLES

A

Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

An

Zone agricole concernée par des enjeux environnementaux (corridor écologique).

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N

Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Nj

Zone N réservée aux abris de jardins.

Nc

Zone N où sont autorisées les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des monuments présentant un intérêt historique.

Nr

Zone N réservée aux équipements liés et nécessaires à l'exploitation des carrières.

NL

Zone N à vocation de loisirs.

Nn

Zone N concernée par des enjeux environnementaux (corridor écologique).

ZONES INONDABLES INDICEES i, is, ip

i

Zone inondable issue d'informations communales ou d'atlas

is

Zone inondable issue du PSS

ip

Zone inondable issue du PPRI

Eléments identifiés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (zone humide).

The figure is a detailed urban planning map for the commune of Mailley et Chazelot. It displays various land use zones defined by the local urban planning document (PLU). The zones are labeled with letters and codes: 'A' for agricultural zones, 'N' for natural zones, 'Nn' for natural zones with environmental constraints, 'An' for agricultural zones with environmental constraints, 'U' for urban zones, 'Uj' for urban zones reserved for gardens, 'Uoap' for urban zones subject to OAP, 'UL' for urban zones for leisure, 'UE' for zones for economic activity, 'AU' for zones of land reserve, '1AU' for zones to be urbanized, '1AUa' for zones to be urbanized with internal equipment, '1AUb' for zones to be urbanized reserved for public services, '1AUL' for zones to be urbanized for leisure, 'NL' for zones for leisure, and 'Nc' for zones where construction is authorized. The map also shows the commune's boundaries and the boundaries of the neighboring communes. A north arrow and a scale bar (0 to 100 meters) are provided in the top right corner. The map is a black and white line drawing with various patterns used to indicate specific zones.